

**MAIRIE DE
37140 LA CHAPELLE-sur-LOIRE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SÉANCE DU 19 FÉVRIER 2024

Date de convocation : 13/02/2024

Date d'affichage : 13/02/2024

Conseillers

en exercice : 15	L'an deux mil vingt-quatre, le dix-neuf février, à vingt heures trente,
Présents : 10	le Conseil Municipal de cette commune, dûment convoqué, s'est réuni,
Pouvoir : 1	en séance ordinaire, au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses
Votants : 11	séances, salle de la mairie, sous la présidence de M. GUIGNARD Paul, Maire

Etaient présents : M. GUIGNARD Paul, Mme GALET Florence, Mme MUREAU Nicole, M. PETIBON Jacky, M. LEPILLIEZ Philippe, M. DRUGEON Francis, M. DELAUNAY Fabien, Mme GANDRILLE Christine, M. ALBERT Alexandre, M. DELETANG Grégory

Etaient excusés : M. SERVANT Dimitri, Mme DESCORMIERS Cindy, M. de CHAMPS Hubert (a donné pouvoir à M. GUIGNARD Paul), Mme BEAUMARD Angélique

Etait absente : Mme BEGOUIN Gaëlle

Madame GALET Florence a été désignée secrétaire de séance.

DCM 2024-02-012

7.1. Finances - décisions budgétaires

Prise en charge des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2024 - ouverture de crédits

Préalablement au vote du budget primitif 2024, la commune ne peut mandater les dépenses d'investissement que dans la limite des restes à réaliser de l'exercice 2023.

Afin de faciliter les dépenses d'investissement du 1^{er} trimestre 2024, le Conseil Municipal peut, en vertu de l'article L.1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, autoriser le Maire à mandater des dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent jusqu'à l'adoption du budget primitif 2024 en tant que de besoin.

Considérant que la présente autorisation précise le montant et son affectation,

Considérant que le montant des crédits ouverts au budget 2023 est de 858 349,36€, à l'exception des crédits afférents au remboursement de la dette (21 340€).

Considérant que le quart des crédits ouverts au budget 2023 représente un montant de 214 587,34€,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

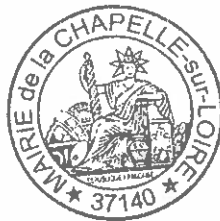
- DÉCIDE de procéder à l'ouverture de crédits suivante :

. Opération 333 (Verger Grand Jardin)	- Art. 2121	315,00 €
. Opération 329 (Bâtiments communaux)	- Art. 21351	315,00 €
. Opération 329 (Bâtiments communaux)	- Art. 2138	315,00 €

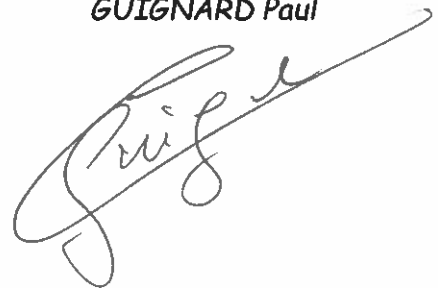
- DIT que cette ouverture de crédits sera régularisée lors du vote du budget primitif 2024

Pour extrait certifié conforme,

La secrétaire,
GALET Florence



Le Maire,
GUIGNARD Paul



Envoyé en préfecture le 20/02/2024

Reçu en préfecture le 20/02/2024

Publié le 20/02/2024

ID : 037-213700586-20240219-DCM_2024_02_12-DE

